

## Les UE4 - UE5 - UE6, comment ça marche ? (à destination des étudiants)

*Mercredi 5 juillet 2023*

### UE4 (3 crédits ECTS, coef. 1) : LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)

Lors de son inscription pédagogique à chaque semestre, l'étudiant(e) doit au titre de son UE4 s'inscrire dans un cours de langue **hors de la/des langue-s principale-s de son parcours** parmi ceux proposés par la Faculté des Langues. Voir l'offre sur le site de la Faculté des Langues aux onglets « LANSAD » et « UE de langues (UE4) ».

**Attention, il est interdit de s'inscrire dans un cours d'une nouvelle langue (non étudiée en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année de licence) au titre de l'UE4 durant la 3<sup>e</sup> année de licence.** Des dérogations pourront être accordées pour des motifs valables. S'adresser au responsable pédagogique du parcours.

### UE5 (6 crédits ECTS, coef. 2) : UE d'ouverture

L'UE5 permet l'obtention de 6 ECTS. L'étudiant peut suivre un cours à 6 ECTS ou deux cours à 3 ECTS.

Dans certaines licences, l'étudiant(e) doit, au titre de son UE5, choisir au moins 3 crédits ECTS de cours fléchés par son parcours. Pour les 3 crédits ECTS restant le cas échéant, l'étudiant(e) est libre de s'inscrire dans tout cours à 3 crédits ECTS proposé par l'Université qui lui serait ouvert.

Voir la liste de cours proposés par la Faculté des Langues sur le site de la Faculté aux onglets « UE de langues (UE4) », « UE d'ouverture (UE5 Faculté) » et « UE d'ouverture (UE5 hors Faculté) ».

**Attention l'étudiant(e) n'est autorisé à choisir qu'un seul cours de l'onglet « UE de langues (UE4) » pour son UE5.**

### UE6 (3 crédits ECTS, coef. 2) : UE de compétences transversales

L'offre de cours en UE6 vaut pour tous les parcours de la mention LLCER à l'exception des parcours en études anglophones, japonaises et nord-européennes ainsi que des parcours Langues et interculturalité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de ces parcours :

- Etudes anglophones : <https://etudes-anglophones.unistra.fr/>
- Etudes japonaises : <https://etudes-japonaises.unistra.fr/>
- Etudes nord-européennes : <https://nord.unistra.fr/>
- Langues et interculturalité : <https://langues.unistra.fr/langues-interculturalite/>

## **Inscriptions pédagogiques :**

Chaque semestre associe une ou plusieurs matières obligatoires, qui sont parfois proposées au choix (mention OU). Chaque matière est validée indépendamment des autres. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant pourra mentionner dans la rubrique « commentaire » du questionnaire Moodle les matières déjà validées les années précédentes.

**MTU – Projet Professionnel (PPE) L1 et L3 – Initiation à la recherche 1, 2, 3 :** Inscriptions et renseignement sur les pages Moodle dédiées à ces cours.

## **ECRI+ - Consolidation des acquis en langue française**

La consolidation des acquis en langue française du S1 au S4 se fera par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne « ECRI+ ». Tous les étudiants ont l'obligation de s'inscrire dans le dispositif qu'ils aient ou non suivi un parcours d'apprentissage en ligne auparavant.

Chaque étudiant devra créer un compte en ligne via son adresse Unistra (Partage) en suivant les instructions qui seront données à la rentrée de septembre. L'étudiant(e) sera automatiquement inscrit(e) à une page Moodle où il pourra retrouver toutes les informations nécessaires.

Il y aura deux compétences à travailler par semestre (détail sur la page Moodle). Une compétence sera validée dès lors que le niveau 4 sera atteint.

## **Evaluation**

Tous les éléments de l'UE6 sont évalués sur la base d'un système de « Validé/Non Validé ». Les étudiants pourront conserver des éléments validés au sein de l'UE6 d'un semestre sur l'autre, même s'ils n'ont pas validé toute l'UE.

De même, ils conserveront les éléments non validés de l'UE6 d'un semestre sur l'autre et devront les avoir tous validés d'ici la fin de leur S6 pour valider leur licence. La présence d'éléments non validés en UE6 ne bloquera pas le calcul des notes semestrielles des étudiants, ce jusqu'en troisième année.

Les étudiants n'ayant pas pu participer à une épreuve d'un élément de l'UE6 dans le cadre de l'Évaluation continue intégrale (ECI) – mise en place à partir de 2020/21 dans toutes les UE et matières à la Faculté des Langues – ont la possibilité de demander une épreuve de substitution, à condition de justifier dûment leur absence à l'épreuve initiale. Un justificatif (sous forme de certificat original) est à remettre au service de scolarité dans un délai de sept jours ouvrés. Seul le module Ecri+ ne proposera pas d'épreuve de substitution, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un examen mais d'un niveau à atteindre avant la fin du semestre – la date sera précisée. L'étudiant dispose ainsi de 12 semaines pour valider ses compétences.

## **Stages, séjours linguistiques, projet culturel et mini-mémoire**

Pour plus d'informations, voir les « fiches descriptives » de ces éléments. Elles seront aussi affichées au Bureau des compétences transversales (bureau 4R12 au Patio).

**ATTENTION :** Certains éléments de l'UE6 au S6 peuvent être réalisés de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Veillez à la distinction « stage court » au S2 et « stage long » au S6.

**Contact : M. Stéphane Torterotot, bureau de la scolarité, bureau 4R12, rez-de chaussée, bâtiment 4, Patio**



Semestre 2	Matières	Contenus	Evaluation
Projet personnel étudiant (PPE)  <u>OU</u>  Stage	<b>Matière 1 :</b>  1. a. Projet Personnel Etudiant  Responsables :  Coralie Derais & Daniela Campo	1.a. Projet Professionnel Etudiant (PPE) :  Séance de présentation des débouchés en langues et d'introduction à la recherche documentaire et l'enquête métier (2 groupes de 2H) par la Chargée d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.	1. <u>Validation PPE</u> : Elaboration et remise d'un poster métier collectif et de sa notice explicative en rapport avec le projet professionnel des étudiants.  + Présence obligatoire au cours.  <u>Date de remise</u> : vous référer aux dates butoirs indiquées sur Moodle.  <u>Epreuve de substitution</u> : IDEM, en individuel. Vous référer aux dates butoirs indiquées sur Moodle.
	<u>OU</u>  1. b. Stage	<u>OU</u>  1. b. Stage  Les étudiants en stage doivent aussi assister à la séance de présentation des débouchés en langues et d'introduction à la recherche documentaire et l'enquête métier ci-dessus.	<u>OU</u>  1. b. Stage  Validation Stage : rapport de stage.  Le stage doit faire l'objet d'une autorisation préalable du responsable de stage ou du responsable pédagogique de la formation + présence obligatoire à la séance de « présentation ».
<u>ET</u>  Consolidation des acquis du français	<b>Matière 2</b> Consolidation des acquis du français  Responsable : Marie-Pierre Maechling	2. Ecri+ : Plateforme d'entraînement en ligne	2. Validation au niveau 4 des compétences suivantes :  - Domaine de la phrase : maîtriser les modalités et types de phrase - Domaine de la phrase : construire ses phrases





Semestre 5	Matières	Contenus	Evaluation
<p>Initiation à la recherche 3</p> <p style="text-align: center;"><u>ET</u></p> <p>Manifestations scientifiques</p>	<p><b>Matière 1</b></p> <p>Initiation à la recherche 3</p> <p>Responsable : Maria Zerva</p>	<p>1.a. Initiation à la recherche documentaire (M. F. Lorentz)</p> <p>1.b. Initiation à la rédaction d'un pré-projet de recherche Deux séances d'une heure avec un/e doctorant/e : poser un contexte, une problématique et énoncer des pistes de réflexion et proposer une bibliographie, 3 pages maximum.</p> <p>NB. Deux heures d'enseignement sont proposées en S6 pour les étudiants du département d'Etudes anglophones ainsi que les étudiants n'ayant pas validé le module en S5 et souhaitant assister à nouveau à la séance avant de déposer à nouveau leur travail.</p>	<p>1.a + 1.b. Une validation sur pré-projet + bibliographie</p> <p><i>Seconde chance : remise d'une version corrigée des travaux</i></p>
	<p><b>Matière 2</b></p> <p>Participation à 6h de manifestations scientifiques</p>	<p>2. Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc. Feuille de présence spécifique à faire signer sur place.</p>	<p>2. Validation sur justificatifs (à remettre au responsable pédagogique L3 du parcours)</p> <p><i>Seconde chance : IDEM</i></p>



# **PRE-PROJET DE RECHERCHE**

## **Organisation :**

L'étudiant doit valider un pré-projet de recherche dans le cursus de licence LLCER en 3<sup>e</sup> année au titre de l'UE6, semestre 5.

## **Démarche à suivre :**

Une séance de deux heures avec un/e doctorant/e aidera l'étudiant à poser un contexte, une problématique, à énoncer des pistes de réflexion et à proposer une bibliographie. Les étudiants doivent se référer à la page Moodle du cours pour connaître les dates des séances.

Une prise de contact avec un enseignant-chercheur du département est conseillée pour poser la problématique et cerner sa stratégie, par exemple en vue d'une candidature en master.

## **Modalités d'évaluation :**

Un pré-projet de 3 pages (hors bibliographie) qui doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique
- Présenter des pistes de recherche
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

**Calendrier :** Le pré-projet est à remettre sur Moodle (il sera corrigé par le/la doctorant/e), au plus tard en semaine 13 : la date butoir est communiquée aux étudiants. En cas de non-validation, une deuxième séance est proposée au deuxième semestre.

## **Anti-plagiat** (CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE – Document principal – V2 – 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiants sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant reconnu coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.

# STAGES

## Organisation :

Le stage est possible dans le cursus de licence en :

- 1<sup>ère</sup> année au titre de l'UE6 du semestre 2 (stage court) : 50 heures minimum en entreprise ; 24h minimum de présence en classe en école / collège / lycée
- 3<sup>ème</sup> année au titre de l'UE6 du semestre 6 (stage long) : 75 heures minimum en entreprise ; 35h minimum de présence en classe en école / collège / lycée

## Modalités d'évaluation:

- En 1<sup>ère</sup> année : rapport descriptif de stage de 10 pages en français
- En 3<sup>e</sup> année : rapport de stage analytique de 15 pages en français

### Le rapport de stage doit :

- Renseigner les objectifs visés du stage : sensibilisation, découverte, etc.
- Fournir une description brève de la structure d'accueil
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées
- Offrir un bilan critique du stage
- Spécifier les compétences acquises dans le cadre du stage par rapport au projet d'études/professionnel visé
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Joindre une photocopie de la convention de stage signée
- Times New Roman 12pts, double interligne

**Calendrier :** Le stage doit être terminé avant la fin avril et le rapport doit être rendu au plus tard en semaine 13 à l'enseignant/e responsable stage du département, ou à défaut le responsable pédagogique du parcours.

Il est possible de faire valider dans le cadre de l'UE6 de 3<sup>e</sup> année un stage long réalisé plus tôt (au cours de la première ou deuxième année). Avant de réaliser le stage, suivre la démarche ci-dessous normalement et conserver le rapport de stage validé par l'enseignant : il faudra le lui présenter à nouveau en fin de 3<sup>e</sup> année de licence (cf. calendrier ci-dessus) pour qu'il transmette à la scolarité la validation au titre de l'UE6 du semestre 6.

## Démarche à suivre :

Avant le stage, l'étudiant contacte le responsable stage de son département, ou à défaut, le responsable pédagogique de son parcours qui doit valider le lieu, la durée et la période choisis.

Si l'accord est donné, l'étudiant, via son ENT, doit saisir la convention de stage.

Une fois la convention validée, celle-ci est envoyée à l'étudiant sur l'adresse mail unistra (en pdf). L'étudiant imprime en 3 exemplaires la convention.

L'étudiant doit signer les 3 conventions, puis les faire signer par l'organisme d'accueil, par le tuteur de stage (au sein de la structure), puis par l'enseignant référent de son département.

Une fois ces signatures apposées, l'étudiant dépose les 3 conventions au pôle scolarité langues.

Le pôle scolarité se charge de faire signer les conventions par la Doyenne.

L'étudiant peut ensuite réaliser son stage et suivre ensuite les modalités d'évaluation indiquées plus haut.

**Attention :** Si le stage a lieu dans une école primaire, le signataire de la convention est l'inspecteur/trice de l'Education Nationale (et non le Directeur/la Directrice) auprès duquel est rattachée l'école.

**Nota Bene :** Le stage de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider le stage dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

# PROJET CULTUREL

## Organisation :

Le Projet culturel est possible dans le cursus de licence LLCER en 3<sup>e</sup> année au titre de l'UE6, semestre 2 : au titre de ce semestre, l'étudiant choisit entre Stage, Séjour linguistique, Mini-mémoire scientifique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le projet culturel valide une *participation* à un *projet culturel collectif* en rapport avec l'aire culturelle visée par sa licence. Le projet doit s'inscrire dans un cadre culturel, et nécessiter une participation collective. Par exemple, il peut s'agir de la participation à l'organisation d'une exposition, d'un événement culturel (lectures publiques, cycle de projections/débats, représentation théâtrale, spectacle, festival, sensibilisation à la culture étudiée par l'étudiant dans le cadre d'une intervention en collège/lycée, atelier d'échanges culturels/linguistiques avec des étudiants étrangers, activité associative, etc.). Le projet doit donner lieu à la participation de l'étudiant au niveau *organisationnel et/ou artistique* : il ne peut pas s'agir de la simple présence à un événement en tant que spectateur, ni d'une *pratique individuelle* comme la lecture d'ouvrages ou le visionnage de films. Il ne s'agit pas non plus d'un stage en entreprise/association dénué de contribution active à une activité culturelle.

## Démarche à suivre :

Le Projet culturel doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3<sup>e</sup> année de licence, qui autorise ou non la réalisation du projet dans le cadre de l'UE6.

## Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

### Le rapport de projet culturel doit :

- Renseigner les objectifs visés du projet culturel mené
- Fournir une description brève de la structure d'accueil le cas échéant
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées dans le cadre du projet
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant par rapport à sa formation / ses projets, perspectives
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

**Calendrier :** Le projet culturel peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de printemps, et le rapport doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant responsable pédagogique de 3<sup>e</sup> année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.

**Nota Bene :** Le projet culturel de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un projet culturel dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

# SEJOUR LINGUISTIQUE

## Organisation :

Il est possible de valider un séjour linguistique dans le cursus de licence LLCER en 3<sup>e</sup> année au titre de l'UE6, semestre 2 : au titre de ce semestre, l'étudiant choisit entre Stage, Séjour linguistique, Mini-mémoire scientifique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le séjour linguistique valide un séjour fait dans un pays étranger de la langue du parcours d'inscription de l'étudiant (ex : un séjour au Royaume-Uni pour un étudiant angliciste, en Italie pour un italianiste, etc.). L'étudiant devra fournir des justificatifs faisant la démonstration qu'il a bien effectué le séjour.

Pour valider un séjour linguistique, l'étudiant n'est pas obligé de suivre des cours de langue. Par contre, il devra faire état des contextes dans lesquels il a été amené à parler la langue cible et de ce que cela lui aura apporté, d'un point de vue linguistique et culturel. L'étudiant pourra également faire état, à la manière d'un carnet de voyage, des sites visités, des concerts ou spectacles qu'il aura vus, des festivals auxquels il aura participé, etc.

Durée minimum : 15 jours.

## Démarche à suivre :

Le Séjour linguistique doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3<sup>e</sup> année de licence, qui autorise ou non l'intégration du séjour linguistique dans le cadre de l'UE6.

## Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

### Le rapport de séjour linguistique doit :

- Renseigner les objectifs visés du séjour linguistique mené
- Fournir une description du séjour
- Fournir une description et une analyse de ses découvertes linguistiques et culturelles
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant par rapport à sa formation / ses projets, perspectives
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

**Calendrier :** Le séjour linguistique peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de printemps, et le rapport doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant responsable pédagogique de 3<sup>e</sup> année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.

**Nota Bene :** Le séjour linguistique de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un séjour linguistique dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 avant le départ.

# MINI MEMOIRE

## Organisation :

Il est possible de valider un mini-mémoire dans le cursus de licence LLCER en 3<sup>e</sup> année au titre de l'UE6, semestre 6.

## Démarche à suivre :

L'étudiant prend contact avec un enseignant-chercheur de son département pour lui demander l'autorisation de faire le mini-mémoire sous sa supervision. Pour une demande de supervision de mémoire, il est conseillé de contacter les enseignants dès le S5.

Le mini-mémoire valide un projet de recherche personnel autour d'une problématique qui aura été déterminée avec l'enseignant-chercheur en question.

## Modalités d'évaluation :

Un mémoire de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

### Le mini-mémoire doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique et un plan détaillé
- Constituer une analyse argumentée du sujet
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

**Calendrier :** Le mini-mémoire doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant ayant accepté de superviser le travail.

## Anti-plagiat (CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE – Document principal – V2 – 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiants sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant reconnu coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.